

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE de convocation et d'affichage**

28 mars 2024

DATE de publication de la délibération

avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 17

Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiaac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger (arrive à 19h30 au point 8), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, DEHEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARIBARD Martine ; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à d'ABOVILLE Rosine ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : GARÇON Isabelle, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°100424-12 : Budget Primitif 2024 du camping municipal

Monsieur Blaise TOUZARD précise que le Budget Primitif 2024 du Camping s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 57 630,28 €**
- **Section d'investissement : 11 091,68 €**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 - Charges à caractère général	50 207,37 €
014 – Atténuations de produits	1 200,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 077,03 €
65- Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 - Charges financières	45,88 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	57 630,28 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	17 310,28 €
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	18 020,00 €
731 – Fiscalité locale	800,00 €
74- Dotations et participations	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 500,00 €
77- Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	57 630,28 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES À RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2024
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 489,47 €	3 489,47 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	0,00 €	4 602,21 €	4 602,21 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	11 091,68 €	11 091,68 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES À RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	5 014,65 €	5 014,65 €
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	6 077,03 €	6 077,03 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMNT	0,00 €	11 091,68 €	11 091,68 €

Les membres de la Commission « Finances » se sont réunis le 25 mars 2024 et ont émis un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de budget primitif du camping municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (6 abstentions du groupe de l'opposition : Mme d'ABOVILLE avec le pouvoir de Mme BLANDIN, MM. BAZIN, PRESCHOUX avec le pouvoir de Mme MORIN-LOUVIGNY, DEHEEGER), le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2024 Camping tel que présenté.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOEZÉ




La secrétaire de séance,
Isabelle GARÇON



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

De sa publication sur le site Internet de la commune le